

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/168 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL SUR LES ROUTES TERRITORIALES DE CORSE

SEANCE DU 29 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph
M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. de ROCCA SERRA Camille à M. LACOMBE Xavier
M. SANTINI Ange à Mme COMBETTE Christelle
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme GUIDICELLI Lauda

ETAIENT ABSENTS :

MM. GIACOBBI Paul, TOMA Jean et Mme GUIDICELLI Maria.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux de génie civil sur les routes territoriales de Corse à l'issue de la procédure de consultation (appel d'offres) en cours, et à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

ANNEXE



Travaux de génie civil sur les routes territoriales de Corse

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée de Corse les projets de marchés de travaux de génie civil pour lesquels la consultation des entreprises est actuellement en cours.

Ces marchés, de type accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an reconductibles annuellement pour une durée totale maximale de quatre ans, sont destinés à assurer l'entretien des routes territoriales de Corse. Gérés par les services de l'exploitation des routes 2A et 2B, ils permettent de faire réaliser les travaux de réparation et d'entretien des dépendances routières (accotements, ouvrages hydrauliques, dispositifs de retenue, ouvrages de soutènement, murs, clôtures...).

Les marchés actuellement en cours d'exécution vont s'achever entre octobre 2017 et mars 2018, il convient donc de préparer la passation de nouveaux marchés afin d'assurer la continuité de l'entretien normal du réseau.

I- PRINCIPALES CLAUSES DU MARCHE

Le marché est décomposé en 4 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : 2A-Nord : RT 20 du Pr 0 au Pr 49, RT 21, RT 22, RT 201, RT 40 Pr 0 à Pr 40, RT 401.

Lot n° 2 : 2A-Sud : RT 40 du Pr 40 au Pr 136+630, RT 10 Pr 0 au Pr 65+100, RT 101, RT 402.

Lot n° 3 : 2B-Nord : RT 20 du Pr 64+400 au Pr 153, RT 11, RT 12, RT 205, RT 30, RT 302, RT 301.

Lot n° 4 : 2B-Sud : RT 10 du Pr 65+100 au Pr 147+320, RT 50 du Pr 0 au Pr 47+600, RT 20 du Pr 64+600 au Pr 49.

Accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

4 Lots	Montant Minimum Annuel	Montant Maximum Annuel
Lot 1 - 2A-Nord : RT 20 du PR 0 au PR 49, RT 21, RT 22, RT 201, RT 40, RT 401.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT
Lot 2 - 2A-Sud: RT 40 du PR 40 au PR 136+630, RT 10 PR 0 au PR 65+100, RT 101, RT 402.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT
Lot 3 - 2B-Nord: RT 20 du PR 64+400 au PR 153, RT 11, RT 12, RT 205, RT 30, RT 302, RT 301.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT
Lot 4 - 2B-Sud: RT 10 du PR 65+100 au PR 147+320, RT 50 du PR 0 au PR 47+600, RT 20 du PR 64+600 au PR 49.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT

- Le marché est reconductible 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans.
- Imputation budgétaire : les bons de commandes seront imputés sur les crédits mis en place annuellement au titre de l'entretien routier sur les chapitres 938 et 908 programme 1212-I, opérations 270T à 275T.

II- PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION

La procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été lancée le 2 mai 2017. Elle fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants : BOAMP, JOUE et Corse Matin.

Le délai de publicité est de 30 jours minimum.

La date de remise des offres est fixée au 6 juin 2017 à 16h00.

Les critères de jugement des offres (Article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) sont les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et des pondérations énoncés ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION
Critère n° 1 : Prix	80
Critère n° 2 : Valeur technique	20

III- CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée de Corse d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse :

- à signer et exécuter les marchés de travaux de génie civil sur les routes territoriales de Corse à l'issue de la procédure de consultation (appel d'offres) en cours,
- et à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer